



Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

**SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE DE
L'ENSEIGNEMENT PRIVE (SNFOEP)**

6/8, rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 56 93 22 22 Fax : 01 56 93 22 20
Email : secretariat@fo-enseignement-privé.org

Les examens approchent !

Vous trouverez ci-dessous les taux d'indemnités appliqués selon les examens !

Montant de la rémunération des corrections et oraux <small>Arrêté du 13 avril 2012 (BO du 2 mai 2012)</small>					
Activités rémunérées	TAUX 1	TAUX 2	TAUX 3	TAUX 4	TAUX 5
Diplômes ou certificats concernés	DNB	Brevet Professionnel	Bac sauf correction de copie Concours généraux des lycées et des métiers Brevet de technicien	Diplôme de compétence en langues	Correction de copie du Bac
Correction de copies	0,75 € la copie	1,10 € la copie	1,73 € la copie	2,47 € la copie	5 € la copie
Epreuve orale ou Epreuve pratique	4,11 € l'heure	5,49 € l'heure	9,60 € l'heure	13,72 € l'heure	
Epreuve orale facultative ou épreuve ponctuelle d'EPS	75 % du taux horaire de l'épreuve orale ou pratique par heure	75 % du taux horaire de l'épreuve orale ou pratique par heure	75 % du taux horaire de l'épreuve orale ou pratique par heure	75 % du taux horaire de l'épreuve orale ou pratique par heure	